



Procès-verbal de Comité de direction
Vendredi 13 octobre 2023

Compte rendu
N°04-2023

Présents:

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Arnaud CHATTARD Fabiola COUHIN Jean-Michel BRUGNERA Alain MENDEZ	Philippe FAURE Gilbert MAUGIRON	Damien GIRARD	Alain COLLAUD Riccardo PEZ

Membres qualifiés: Gite de France

Absents:

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Raymond MASLO Alain SIAUD	Richard BATKO Fabienne PREVOT	Franck PERRON Guillaume MACE Florian GUARRIGUES	Gérard JACQUEMIN Magali MAZZEGA

Membres qualifiés :

Eric BONNIER, Fabien MULYK, Parc des
Ecrins, Association des commerçants de l'Alpe du Grand Serre, EDF, Petit Train de la Mure, WSA le Sautet

Excusés:

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Guillaume MONTANER Paolo FONTEBASSO Coraline SAURAT	Pascal CHARLES Marie-Claire DECHAUX	Christophe DAPPEL Nicolas CABUS	Soeur Marie-France BROTHIER Stéphanie GIRARDEY Raoul ATTANASIO

Membres qualifiés :

Marie-Noëlle BATTISTEL, ESF Alpe du Grand Serre, Association Savet Terre d'Evasion

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de présents : 9 dont 5 titulaires et 4 suppléants

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 9

Ordre du jour

- Bilan de la saison d'été 2023
- Délibérations à prendre :

- ✓ Définition d'un barème fixant les plafonds de remboursement de frais engagés par le salarié au titre d'un déplacement professionnel
- ✓ Etablissement d'un tarif pour l'intervention du Directeur ou d'un responsable de Service dans des établissements de formation
- ✓ Cadre d'utilisation des voitures de service
- ✓ Décision modificative
- Recrutements à venir
- Organisation et objectifs 2024
- Questions diverses

En préambule, le Directeur présente aux membres de l'Assemblée la nouvelle Responsable Communication, Capucine Girard, et présente ses fonctions. Elle est chargée de toute la communication et de la publication interne et externe.

Monsieur le Président vérifie que le quorum est atteint et le Directeur rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour.

Monsieur le Président remercie les membres de l'Assemblée pour leur présence et notamment les élus qui sont très souvent sollicités pour des réunions plusieurs fois par semaine. Il rappelle également qu'il est conscient que l'horaire n'est pas idéal pour les socio-professionnels.

Monsieur le Président précise que les suppléants peuvent être présents même si les titulaires sont également présents et relève la présence de Gîte de France pour qui un membre est présent à chaque réunion même s'ils n'ont pas de voix délibérative.

Bilan de la saison d'été 2023

M. Le Président explique que 4 bilans ont eu lieu aux 4 coins du territoire pour être au plus proche de chacun : La Morte, Notre Dame de Vaulx, Corps et le Col d'Ornon. Et le Directeur que ces bilans sont l'occasion de redonner du lien entre les sociaux-professionnels.

Une réunion en plénière est prévue durant l'hiver au siège de la CCM.

Le Directeur remercie les professionnels qui ont participé à l'enquête estivale en diffusant les QR codes, ce qui a permis de faire ressortir le niveau de revenus moyens des ménages qui se rendent dans des lieux touristiques du territoire et le montant moyen dépensé.

2 autres enquêtes sont en cours : une enquête sur le plan alimentaire et la consommation de produits locaux par les touristes et une enquête sur les villes sanctuaires notamment avec Notre Dame de la Salette. Les résultats seront présentés dans les mois à venir.

Le Directeur dresse aussi le constat qu'il y a eu une baisse de fréquentation dans les bureaux d'information entre 2022 et 2023, il s'agit d'une baisse moyenne de 20% qui est dans la moyenne nationale.

A contrario, il y a eu une augmentation de la consultation de Matheysine Tourisme via les médias : + 10% de consultation du site Internet, +12% d'abonnés sur Facebook, +30% sur Instagram (25000 vues) et les 4 newsletters ont un taux d'ouverture de 40% ce qui est plutôt encourageant.

A l'avenir il conviendra d'augmenter le budget du plan médias (achat d'espace publicitaire) et le plan presse (parution presse) pour augmenter la visibilité de Matheysine Tourisme.

Lors de ces bilans, la parole est donnée aux socio-professionnels et il en ressort 3 demandes :

- Le souhait d'avoir un guide des randonnées par zone géographique.
- Le constat d'une baisse de fréquentation globalement sur les locations mais qui ne touche pas l'hôtellerie de plein air.
- Le souhait d'avoir une réunion plénière (regroupant toutes les zones géographique)

M. le Président apporte des précisions quant à la fréquentation, elle n'est pas homogène selon les mois et les secteurs, et même si certaines activités sont en hausse, cela ne profite pas forcément aux commerces à proximité. Une réflexion plus globale sera donc à mener.

M. le Président rappelle les fonctions de l'Office du tourisme qui sont de promouvoir, accueillir et fédérer. Aujourd'hui 70% du Budget de Matheysine Tourisme est consacré à l'accueil du public. Compte tenu des résultats des enquêtes de cet été, une réunion de service est prévue pour l'équipe de Matheysine Tourisme afin de prévoir un fonctionnement différent dans les mois à venir. Réfléchir à avoir davantage de brochures et améliorer la coordination des animations.

Le Directeur rappelle l'abandon du guide des animations de l'été 2023 car personne n'a répondu à la demande et donné des dates pour les animations à venir.

Aujourd'hui il faut un guide regroupant l'intégralité des événements sur le territoire (format papier et téléchargeable) ce qui implique de choisir des dates tôt et se coordonner pour que les animations n'aient pas toutes lieu le même jour. Pour les offices comme pour les hébergeurs il est important d'avoir un programme d'animation autour du lieu de vacances.

M. Frédéric Astrua pour Gîte de France explique que ce guide est l'occasion de montrer tout le dynamisme du territoire.

Mme Fabiola Couhin explique qu'une réunion est prévue regroupant les 13 communes autour de Corps afin de prévoir le programme des animations de l'année 2024 et éviter les dates en doublon.

M. le Président rappelle que l'animation n'est pas une mission de Matheysine Tourisme mais que la structure est présente pour aide à la coordination.

Un débat est mené ensuite entre les membres de l'Assemblée concernant les aires de camping-car et le stationnement « sauvage » et notamment la perte de ressources via la taxe de séjour. Un constat est également dressé concernant le manque de prise pour recharger les véhicules électriques sur le territoire et le peu présentes sont des bornes lentes.

Pour conclure, le Directeur donne des chiffres concernant les recettes de l'année en cours notamment concernant les partenariats (8738€ à ce jour), les vente de la boutique (3852.56€) et la faible recette des prestations commercialisées pour le compte d'AGS Nature (704.90€ représentant 10% des recettes encaissés pour eux). Malgré les efforts des équipes de Matheysine Tourisme les recettes encaissées en direct sont faibles et ne permettent pas un développement optimal de la structure.

Délibérations à prendre :

- **Définition d'un barème fixant les plafonds de remboursement de frais engagés par le salarié au titre d'un déplacement professionnel.**

Ces barèmes sont définis pour un salarié qui avance des fonds personnels pour le paiement de frais professionnels de logement et de repas. Il s'agit d'une demande du Trésor Public pour encadrer les remboursements de frais mais la convention collective des structures à vocation touristique n'impose aucun barème.

M. le Président fait une proposition qui est revue à la hausse par les membres de l'Assemblée présents. Le barème des frais de logement est fixé à 130€ pour Paris et 100€ pour les autres départements. Concernant les frais de repas le barème est de 35€ pour les repas à Paris et 30€ pour les autres départements.

Le Directeur explique qu'une 2^{ème} régie est en cours de création qui permettra de payer par avance les frais de transports et d'hébergements en cas de déplacements ou de formation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Etablissement d'un tarif pour l'intervention du Directeur ou d'un Responsable de Service dans des établissements de formation**

Le Directeur explique qu'il peut être amené à être jury d'examen ou donner des cours dans le cadre d'un BTS Tourisme. M. le Président propose de facturer 500€ la journée et 300€ la demi-journée, déplacement inclus.

Si une convention est proposée par l'établissement, cette dernière sera appliquée.

M. Damien Girard soulève que les tarifs sont hauts et le Directeur consent que les tarifs soient au-dessus des tarifs standards.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Cadre d'utilisation des voitures de service**

Le Directeur rappelle que les voitures de Matheysine Tourisme sont des voitures de service et non de fonction. Le remisage à domicile n'est pas autorisé sauf cas exceptionnel (réunion tardive en soirée ou départ très tôt le matin). La délibération a pour objectif de cadrer l'utilisation des véhicules.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Décision modificative**

M. le Président explique qu'une décision modificative doit être prise concernant les dépenses de fonctionnement.

Certaines dépenses n'ont pas été prévues au budget comme la convention avec le parc national des Ecrins (4 730€) et le renouvellement des droits photos (4 086€). Il convient donc de passer 6000€ du chapitre 11 charges à caractère général et de les passer sur le chapitre 65 autres charges de gestion courante qui comprend les redevances pour brevets, licences, droits et valeurs similaires.

Le Directeur rappelle que cela fait plus de 2 ans que Matheysine Tourisme n'a plus les droits photos sur sa bibliothèque. Les droits renégociés sont pour Matheysine Tourisme mais aussi pour la régie des remontées mécaniques et AGS Nature afin que les coûts soient moindres et que les organismes travaillent ensemble sur la communication.

M. le Président explique que pour faire de la promotion, les photos constituent la matière première. Les bénévoles peuvent donner des photos à l'office et cela sera matérialisé par un contrat, idem pour les sociaux professionnels.

Il explique que ces imprévus ne sont pas au budget mais qu'ils sont nécessaires. Le renouvellement des droits photos a par ailleurs retardé la parution du complice hiver (le manque de réponses des prestataires d'activités aussi) et il sortira durant les vacances de la Toussaint.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Recrutements à venir

Le Directeur explique les recrutements validés et en cours :

- Un poste de conseiller en séjour sur un CDD de 15 mois est pourvu.
- Un poste d'animateur réseau dont le recrutement est en cours, 2 candidates seront reçues en entretien et le Directeur rappelle les missions du poste.
- Le recrutement d'un conseiller en séjour saisonnier (CDD de 4 mois) est en cours avec 2 candidats au profils BTS tourisme.

Organisation et objectifs 2024

Le Directeur présente les objectifs 2024, notamment la démarche qualité et le développement de la boutique avec la vente des affiches et la création d'un logo boutique différent de celui de Matheysine Tourisme.

Quelques exemples d'affiches sont exposés aux membres de l'Assemblée. Il y aura 11 affiches au total sous format A3 et A2 avec une typographie commune.

Questions diverses

M. Frédéric Astrua membre de Gîte de France sensibilise l'Assemblée sur le conflit en cours entre le gérant de la Mira et le Sivom du lac de Monteynard.

M. le Président et le Directeur expliquent les réunions en cours avec le Sivom pour l'exploitation du Mole de Savel et les investissements qui ont été effectués cet été. Et M. le Président rappelle que le site de Savel est très important pour le tourisme et qu'ils sont vigilants à ce qu'il s'y passe. C'est pourquoi une réunion est prévue entre techniciens de la Communauté de Communes de la Matheysine, celle du Trièves et le SIVOM pour déposer un dossier aux Espaces Valléens sur les aménagements et le développement des rives. Il rappelle également que la Communauté de Communes n'a pas la compétence touristique sur les rives du lac à ce jour.

Le Comité de Direction est clôturé à 12h.

